

CABINET DU PREFET

SERVICE INTERMINISTERIEL REGIONAL
DES AFFAIRES CIVILES ET ECONOMIQUES
DE DEFENSE ET DE LA PROTECTION CIVILE

Commission d'Information auprès du Centre d'Energie Atomique de VALDUC

Réunion du 03 octobre 2007
à 15h45 à la préfecture – Salle Carnot

Présidée par M. Pierre REGNAULT de la MOTHE, sous préfet, directeur de cabinet du Préfet, la réunion s'est tenue le 03 octobre 2007 à 15h45 dans la salle Carnot de la préfecture en présence de :

- M. Régis BAUDRILLART, directeur du CEA de Valduc, accompagné de Mme Christine YVRAY PETIT, assistante de communication,
- M. Alain DUPAQUIER, adjoint au maire de MOLOY,
- M. Pierre GARNIER, maire de Poiseul la Grange,
- M. Daniel CARRE, maire de LERY
- M. Eric FINOT, président de la Structure d'Echange et d' Information sur VALDUC (SEIVA),
- M. Francis ROBITAILLE, président du CLAPEN 21
- M. Pierre DELORME, représentant l'UFC Que Choisir de Côte d'Or,
- Mme le Chef d'escadron PHILIPPOT, commandant la compagnie d'Is sur Tille,
- M. le Capitaine Yves PRIEM, représentant le directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- Mme Isabelle GIRARD-FROSSARD, représentant la directrice départementale des affaires sanitaires et sociales
- Mme Martine ROCHÉ, directrice du SIRACEDPC, accompagnée de Mlle Tatiana BOYON, Bureau Planification et Affaires de Défense.

Ont également participé, en qualité de personnalités invitées :

- M. Didier DELMONT, représentant le Délégué à la Sûreté Nucléaire et à la Radioprotection du ministère de la Défense,
- M. le Colonel ERSCHENS, Directeur du Centre Spécial Militaire de Valduc (CSMV), commandant de la Base Aérienne 102, accompagné de M. le Commandant MARTINEZ, commandant du Centre Spécial Militaire de Valduc
- M. Alain CAIGNOL, président de la commission Economie de la SEIVA
- M. Jean-Claude NIEPCE, président du comité scientifique de la SEIVA
- M. Henri CONSTANT président de la commission environnement de la SEIVA
- Mme Catherine SAUT, chargée de mission à la SEIVA

Membres excusés :

- M. le sénateur Louis DE BROISSIA
- M. le sénateur Henri REVOL,
- M. le député François SAUVADET,
- M. Alain HOUPERT, conseiller général du canton de Grancey-le-Château Neuvelle,
- M. Henri JULIEN, conseiller général du canton d'Aignay le Duc,
- M. Patrick LAFORET, président de la chambre de commerce et d'industrie,
- M. François BERTHELON, président du conseil économique et social de Bourgogne,
- M. le maire d' Is sur Tille,
- M. le maire d' Echalot,

Le président remercie de leur présence les personnes qui ont répondu à son invitation, il donne connaissance de la liste des personnes excusées.

Il présente également les quatre personnes invitées, en tant que personnalités qualifiées (Mme SAUT, M. CAIGNOL, M. CONSTANT et M. NIEPCE), à assister à la réunion de la commission d'information du CEA de VALDUC.

En prologue à la réunion, il rappelle que la commission d'information est une commission administrative dont la mission est d'informer la population riveraine, via les élus et les associations, sur l'impact local des activités nucléaires.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 décembre 2005 :

Le président demande s'il y a des observations sur le contenu du procès-verbal de la réunion du 20 décembre 2005.

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté.

Bilan 2006 de l'activité du CEA VALDUC

Le président donne la parole à M. BAUDRILLART, directeur du CEA, afin que celui-ci présente le bilan d'activité du centre.

Lors de la présentation, ci-jointe, M. BAUDRILLART fait un point sur les travaux qui se déroulent sur le centre. Ceux-ci concernent, pour une vingtaine d'années, la pérennisation des installations de fabrication actuelles et la construction de nouvelles installations pour l'entreposage des matières, le recyclage des matières nucléaires et l'entreposage des déchets solides.

M. CAIGNOL interrompt la présentation pour demander si, lors des nouveaux chantiers, il y aura une étude d'impact et une enquête d'utilité publique.

M. BAUDRILLART indique qu'une étude d'impact sera réalisée mais qu'aucune enquête d'utilité publique n'aura lieu.

M. DELMONT du DSND précise que dans ce cas, c'est le code de la défense qui s'applique car cela affecte le secret défense; il n'y aura donc pas d'enquête d'utilité publique.

M. CAIGNOL demande si les déchets tritiés sont concernés par l'entreposage des déchets dans les nouvelles installations.

M. BAUDRILLART précise que seuls les déchets alphas seront concernés.

M. BAUDRILLART poursuit la présentation en évoquant les relations scientifiques, les nouvelles technologies de l'énergie, l'environnement et les audits de certification.

Puis, M. BAUDRILLART dresse le bilan des évènements significatifs (incidents) en précisant qu'actuellement la déclaration d'incident sert de retour d'expérience afin de progresser sur la gestion des incidents.

M. CAIGNOL déclare que le fait d'être certifié ISO 14001 n'entraîne pas d'obligation de résultat et demande à M. BAUDRILLART s'il pourrait présenter un plan pluriannuel de réduction des rejets.

Celui-ci répond que le CEA a diminué ses rejets au niveau de l'impact environnemental.

Mme SAUT souhaite savoir ce qu'il en est au niveau des rejets chimiques.

M. DELMONT du DSND répond que la situation sur VALDUC est conforme à la réglementation, les rejets chimiques sont très faibles.

Mme GIRARD-FROSSARD de la DDASS demande de quel type sont les rejets.

M. DELMONT répond qu'il s'agit de rejets liquides.

M. FINOT de la SEIVA signale qu'un apiculteur d' ECHALOT, dont les ruches sont situées à proximité du CEA de VALDUC, n'a pu en 2006 proposer son miel à la vente du fait de la présence d'un taux de plomb supérieur à la norme. Le CEA peut-il être à l'origine de ce problème?

Mme SAUT indique que la SEIVA va analyser le plomb dans le miel de la ferme de BERGEROSSE pour la récolte 2007 et adressera une demande de renseignements sur le plomb utilisé par le CEA de VALDUC.

M. BAUDRILLART répond que les activités et chantiers du centre ne peuvent être à l'origine de ce problème. Cependant, il se tient à la disposition de l'association en proposant qu'il en soit débattu à la commission environnement de la SEIVA avec le CEA.

Point sur la campagne d'analyse 2006 (présentation SEIVA jointe)

Le président donne la parole à Mme Catherine SAUT de la SEIVA.

La SEIVA est une association qui effectue des analyses dans l'environnement de VALDUC : par exemple dans les eaux potables des 9 villages de référence (LE MEIX, SALIVES, ARCELOT, MINOT, COURTIVRON, FOUCANGES, SPOY, ETALANTE, POISEUL LA GRANGE) mais également sur différents aliments comme les pommes, le lait et le miel...

Mme SAUT précise que la valeur du tritium dans les eaux potables est en baisse constante depuis 1997.

Constitution d'un comité scientifique

Le président rappelle le contexte de la constitution d'un comité scientifique.

L'arrêté ministériel du 08 septembre 2004 a porté création de la Commission d'Information (CI) du CEA de Valduc. Sa composition vise à respecter un équilibre entre 5 collèges: le collège « services de l'Etat », le collège « intérêts économiques et sociaux », le collège « associations agréées de protection de l'environnement », le collège « collectivités territoriales » et le collège « exploitant ».

Afin de ne pas déséquilibrer cette répartition mais pour tenir compte des activités menées par la SEIVA depuis de nombreuses années en matière d'information, d'une part et pour pérenniser l'excellence des relations entre les structures, d'autre part, l'autorité préfectorale a obtenu que l'arrêté de création mentionne la possibilité de constitution d'un comité scientifique.

A cet effet, l'article 6 de l'arrêté ministériel comporte un alinéa précisant « ***un comité scientifique, constitué de personnalités reconnues dans le domaine nucléaire, peut être constitué*** ».

Cette disposition trouvait une première traduction dans le protocole d'accord signé le 14 mars 2005 entre le président de la SEIVA et le préfet qui précise:« ***la CI et la SEIVA pourront se communiquer réciproquement tous les éléments relatifs à leurs travaux. La SEIVA pourra notamment proposer à la commission, en matière de communication et d'information, les conclusions et résultats de ses travaux scientifiques, analyses, études environnementales*** »

Consulté sur les modalités de l'éventuelle mise en place d'un comité scientifique, le délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités intéressant la défense (DSND) confirme que cette création est possible dans le cadre du fonctionnement interne de la CI, via une modification du règlement intérieur.

Il fait également observer que le protocole d'accord comportait déjà une disposition quasi similaire (voir ci-dessus).

Le président présente l'alternative :

- soit une modification du §II-2 du protocole:

« en application de l'article 6 de l'arrêté ministériel..., le président de la CI pourra inviter un ou plusieurs membres de la SEIVAau regard des thématiques portées à l'ordre du jour ». Il peut être précisé à la suite: ***Y seront conviées des personnalités scientifiques désignées d'un commun accord par le président de la SEIVA et le préfet.***

- soit une modification du règlement intérieur:

✓ par l'ajout d'un article 5 ainsi rédigé:

Un comité scientifique est constitué conformément aux dispositions de l'article 6 de l'arrêté du 8 septembre 2004 portant création de la Commission d'Information auprès de l'INBS du CEA Valduc.

Ce comité, composé de six membres au maximum, désignera un président en son sein et en informera le président de la CI. Le président du comité scientifique assistera, à titre consultatif, aux réunions de la commission d'information. Il pourra être assisté, selon les thématiques portées à l'ordre du jour, d'un ou plusieurs membres dudit comité. Il en informera au préalable le président.

Les modifications de la composition nominative dudit comité (telle que figurant en annexe) seront portées à la connaissance du président de la commission d'information dès leur prise d'effet et seront présentées aux membres de la commission lors de la première réunion suivant ces modifications.

✓ avec pour conséquence la suppression du § II-2 du protocole

Après discussion entre les membres de la commission d'information, la solution portant modification du §II-2 du protocole est retenue.

Le président propose de soumettre cette proposition au vote à main levée; la proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents ayant pouvoir délibératif.

Questions diverses :

M. CONSTANT, de la SEIVA, demande au président si M. FINOT, président de la SEIVA et membre de la commission d'information du CSMV, peut informer ses collègues de la SEIVA de la teneur des informations entendues lors des réunions de la CI du CSMV.

Le président répond par l'affirmative en soulignant cependant que M. FINOT doit respecter le secret défense.

Aucune autre question n'étant formulée, le président lève la séance à 17h00.
Il précise que la prochaine réunion sera fixée ultérieurement.

LE PRESIDENT,

Signé : Pierre Regnault de la MOTHE